

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2015

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil'quinze, le vingt cinq août à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
M. GIRINAL Jean Marc, Mme GUENOT Lucienne, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel,
M. MAGNIN Didier, M.PAGET Olivier.

Absent excusé:

M. MILLET Hervé.

Madame GUENOT Lucienne a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1- Forêt communale :

- définition des coupes pour l'exercice 2016 :

Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'assiette des coupes pour l'exercice 2016 proposée par l'ONF, dans les parcelles 31J, 34P, 35P, 1R, conformément au plan d'aménagement forestier couvrant la période 2004-2023. Les bois seront vendus sur pied par les soins de l'ONF et le bois de chauffage sera partagé, non façonné, aux affouagistes.

L'exploitation du bois d'affouage sera réalisée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants : M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, M. AURIERE André.

- organisation de l'affouage pour la saison 2015-2016 :

L'affouage sera réalisé dans les parcelles 7 (arbres sur pied et branchages), 25 (branchages) et 36 (arbres sur pied et branchages).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter la part d'affouage à 30 stères et de maintenir la taxe d'affouage au niveau fixé en 2014, à savoir : détermination d'une taxe d'affouage globale sur la base du nombre de stères estimé par l'ONF multiplié par 5€ / stère. La taxe d'affouage est égale à la taxe globale divisée par le nombre d'affouagistes.

Un document d'information sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. La date limite d'inscription sur la liste des affouagistes est fixée au 10 octobre 2015.

- vente des frênes :

Suite à une maladie touchant les frênes, l'ONF a proposé dès 2013, de vendre sur pied les peuplements de frênes de la forêt communale. Ceux-ci ont été présentés à la vente à plusieurs reprises sans trouver preneur sauf à brader les prix.

La majorité des arbres concernés est située dans des parcelles qui seront exploitées dans les 5 prochaines années. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retirer de la vente ce lot de frênes et de les vendre au fur et à mesure des ventes des années à venir avec les autres essences.

2/ Accessibilité aux établissements recevant du public par les personnes à mobilité réduite : travaux à réaliser et demandes de dérogations :

Le maire rappelle que tout propriétaire ou gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas en conformité avec les normes d'accessibilité, a 3 ans pour réaliser les travaux nécessaires sur la base d'un agenda d'accessibilité (Ad'AP) à déposer en Préfecture avant le 26 septembre 2015.

Le maire précise également que des dérogations sont possibles en cas d'impossibilité technique ou de disproportions manifestes entre le coût et l'utilisation ou encore en cas d'impératifs à caractère patrimonial.

Le maire présente le diagnostic de chacun des sites, propriété de la commune :

- . Mairie : reste à réaliser : une place de stationnement adapté,
- . Eglise : place de stationnement, suppression des différents ressauts (au niveau de la grille, au niveau de la porte d'accès de l'église, au niveau de la grille intérieure), stabilisation du parcours du stationnement jusqu'à l'entrée de l'église. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 14 500€ HT.
- . Salle communale « Georges RENAUDOT » : à réaliser : aménagement de l'escalier, éclairage, installation d'une plate forme monte escaliers, sanitaires. Coût estimé : 25 000€ HT.
- . Salle « ancienne école » hormis la place de stationnement qui serait commune avec celle de la mairie et l'installation d'une signalisation, la salle répond aux normes .
- . Le cimetière dont les allées devraient être stabilisées n'a pas donné lieu à un diagnostic.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité des membres présents :

- à établir un agenda programmé pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'église et pour la réalisation d'un emplacement de stationnement pour la mairie,
- à demander une dérogation pour la salle « Georges RENAUDOT » motivée par la disproportion manifeste entre la fréquentation et le coût des travaux eu égard au budget de la commune.

Par ailleurs, par délibération du 24 juin 2010 , le Conseil avait validé l'achat de la parcelle AB121, d'une surface de 33 m2, appartenant à Monsieur TARBY Jean Paul, et l'échange de la parcelle AB122, d'une surface de 24 m2, appartenant à Monsieur de SCEY contre une surface équivalente de la parcelle AB123 appartenant à la commune ; ceci, en vue de réaliser une place de stationnement, près de l'entrée de l'église, conforme aux normes d'accessibilité.

Le maire propose de réaliser ces transferts de propriétés par actes administratifs, moins coûteux que des actes notariés et de désigner Monsieur MAGNIN Didier, 1^{er} adjoint, pour signer ces actes pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, ces propositions.

3/ Bilan des travaux de canalisation d'eau rue de la mairie et demande d'avance sur le remboursement de la TVA concernant ces travaux :

Les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau, rue de la mairie ont été réalisés par l'entreprise ROULANS TP, conformément au descriptif. Le montant payé (60 555.60€ TTC pour les travaux et 6038.71€ d'ingénierie) est exactement conforme au montant issu de l'appel d'offres. Les subventions du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau s'élèvent à 50% du montant HT, soit 27746.58€. Après récupération de la TVA, d'ici 1 à 2 ans, dans le cadre du fonds de compensation de la TVA, le reste à charge de la commune s'élève à 28300€.

Ces travaux ont permis de remplacer une conduite très ancienne, en mauvais état, à l'origine de nombreuses fuites et de supprimer la quasi totalité des branchements en plomb de la commune.

Le maire propose de récupérer la TVA par anticipation en profitant d'un dispositif mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignation, en juin 2015, sur demande de l'Etat. Il s'agit d'un prêt sans intérêt, sans aucun frais, à hauteur de 70% de la TVA, à rembourser après versement du fonds de compensation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité des membres présents, à établir une demande de prêt, auprès de la CDC à hauteur de 70% de la TVA relative aux travaux de canalisation d'eau, soit 7769€.

4/ N°2 du « Petit buthérois » : définition du sommaire et répartition des tâches :

Après échanges, le rubriquage est arrêté comme suit :

Les échos du Conseil : principales décisions des 6 derniers mois → Guy DIDIER

Travaux : → Guy DIDIER

Budget communal et fiscalité → secrétariat de mairie

L'affouage → Hervé MILLET

L'état civil : → secrétariat de mairie

Les manifestations et festivités → Annick GAUTHEROT

La vie associative : → Lucienne GUENOT

Renseignements utiles : urbanisme, inscription liste électorale, journée citoyenneté : Didier MAGNIN, Guy DIDIER

Mise en valeur de La Buthiers : Didier MAGNIN

Prévoir des encarts pour une information sur une parution littéraire et pour l'association Terre des Hommes.

Rechercher la possibilité de joindre un plan du village avec le nom des rues.

Prévoir une rubrique pour inviter chaque habitant à proposer des thèmes à développer.

Nicolas HUMBERT est chargé de la mise en page.

Calendrier : idéalement : remise des textes avant le 19 septembre, distribution dans toutes les boîtes aux lettres début octobre.

5/ Questions diverses :

- formations proposées aux élus par la COFOR (Association des communes forestières de Franche-Comté) :
thèmes : Affouage : le 23/09/2015 à Velloreille
Commercialisation des bois : le 07/10/2015 à Rioz
- courrier de l'ADAPEI pour une recherche de bénévoles pour notamment l'opération « brioches » : les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.
- modifications budgétaires.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 29 septembre 2015 à 20H30.